

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 23  
Conseillers présents : 19  
Nombre de pouvoirs : 4  
Affiché le 23 avril 2026

**Conseil municipal du 21 avril 2026**

Sous la présidence de Mme Valentine ERNÉ-HEINTZ, maire.

**Étaient présents** : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, REYMUND Antoine, RUCH Thomas, THIBAUT MEYER Sylvie, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia

**Absents** : MERCK Fanny qui donne pouvoir à Erné-Heintz Valentine, MARTINI Matthieu qui donne pouvoir à ZEISSLOFF Christian, KOPFF Carole qui donne pouvoir à JACOB Julie, MOYA Caroline qui donne pouvoir à LASTHAUS Sébastien

**Secrétaire de séance** : DUMONT Olivier

**19. OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;  
Vu le budget communal ;  
Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe après examen professionnel à effet du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2026. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Copie conforme,

Madame le Maire,

Valentine Erné-Heintz



Le secrétaire de séance

Olivier DUMONT

Accusé de réception en préfecture  
067-216700344-20260421-20262104-19-DE  
Date de réception préfecture : 23/04/2026